

Pas de cantine pour les écoles libres

« La commune discrimine la moitié des élèves forestois », dénonce Laurent Hacken (cdH)

Le conseiller communal Laurent Hacken (cdH), dénonce un traitement différencié entre les écoles officielles et les écoles libres de Forest. La commune n'accorderait pas les mêmes avantages sociaux aux deux réseaux, particulièrement sur l'accès gratuit aux infrastructures scolaire ou encore sur l'organisation des repas chauds à la cantine. Le sujet a encore été débattu mardi au conseil communal.

Les avantages sociaux des écoles sont liés au Pacte scolaire qui impose aux communes de traiter de la même manière les établissements des réseaux officiel et libre. Parmi les avantages principaux, on retrouve la mise à disposition de cars scolaires pour les transports, l'accès aux infrastructures sportives gratuitement, organiser une surveillance sur le temps de midi et l'organisation des cantines. « C'est le point qui pose le plus problème », explique Laurent Hacken, chef de file cdH au conseil communal. « La commune finance la cantine pour les écoles communales et pas pour les écoles libres », dénonce-t-il.

Laurent Hacken, a déjà interpellé le collège sur cette question à deux reprises. « La commune viole la loi et discrimine la moitié des élèves forestois », affirme le conseiller humaniste. Il insiste sur l'importance pour les écoles de pouvoir offrir des repas chauds. « C'est essentiel dans l'apprentissage d'une alimentation variée et équilibrée. »

Dans les écoles communales, grâce à l'intervention de la commune qui finance le programme de cantine à hauteur de 500.000 euros par an, les parents ne paient qu'une partie du coût réel des repas de leurs enfants. Laurent Hacken, ne comprend pas pourquoi les enfants des écoles du réseau libre ne pourraient pas profiter des mêmes avantages. « D'autant plus qu'à Forest, les écoles libres ne sont pas des écoles huppées et les écoles communales n'accueillent pas en majorité les enfants des familles plus précarisées. Le cas de l'école Saint-Antoine en est le meilleur exemple. »

Pour Laurent Hacken, Forest ne respecte pas la loi et cette situation doit être régularisée. Pour l'instant, certaines écoles libres organisent un repas chaud mais font payer le prix complet aux parents ou proposent parfois un bol de soupe qu'elles prennent

entièrement à leurs frais.

La commune de Forest explique que la loi prévoit qu'elle mette à disposition les réfectoires des

écoles officielles pour les écoles libres. « Vu la taille des réfectoires et l'organisation dans les écoles communales de plusieurs services, l'octroi de cet avantage social est tout simplement irréalisable matériellement », déclare l'administration communale.

« Dans ce cas, les écoles pourraient bénéficier d'une aide financière », propose le conseiller communal d'opposition. Selon l'échevine de l'Instruction publique, Françoise Pere (PS), les écoles libres n'auraient pas fait la demande d'obtenir cet avantage social. « Nous n'avons reçu aucune demande officielle. Si les écoles désirent obtenir des avantages, nous analyserons leur situation. » Une explication qui ne satisfait pas Laurent Hacken. « C'est à la commune de respecter la loi. L'échevine ne dit pas non plus que, si les écoles en font la demande, elles obtiendront gain de cause », fait-il remarquer. Laurent Hacken, espère qu'à l'avenir les écoles des différents réseaux pourront être traitées plus équitablement par la commune. ●

J.C.